

COMMUNAUTE DE COMMUNES VAL GUIERS
Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
Arrondissement de Chambéry

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt- trois juillet, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :

En exercice : 36 **Quorum : 19**

Présents : 29

Ayant donné un Pouvoir : 02

Absents : 05

Ne prenant pas part au vote : 0

Votants : 31

Résultat du vote :

Abstention : 0

Suffrages exprimés : 31

Pour : 31

Contre : 0

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 16**

Secrétaire de séance :

Georges CAGNIN

Date de la convocation :

17/07/2024

29 présents : *Avressieux* : MM. REGALLET Paul, WALLE Olivier. *Belmont-Tramonet* : Mme BOURBON Marie-Christine, M. VERGUET Nicolas. *Champagneux* : M. CAGNIN Georges. *Domessin* : Mmes ANDRE Valérie, HERRAULT Françoise, MM. LESAGE Claude, PICHE Barthélémy. *La Bridoire* : Mmes BEGUIN-BECHEROT Nathalie, JOURDAN Véronique, MM. BERTHIER Yves, VITTOZ Philippe. *Pont de Beauvoisin* : Mme FERRARI Myriam, MM. BERTHOLLIER Christian, LECOQC Pascal, LOMBARD Daniel, PEYSSONNERIE Daniel. *Rochefort* : M. ARGOUD Yves. *Saint Béron* : Mme VERRIER Muriel, MM. GONARD Xavier, PERROT Alain. *Saint Genix-les-Villages* : Mmes COUDURIER Françoise, MESTRALLET Nadège, PICARD Marie-France, MM. DREVET-SANTIQUÉ Jean-Pierre, PARAVY Jean-Claude, REVEL Daniel. *Sainte Marie d'Alvey* : M. PERSON Philippe. *Verel-de-Montbel* : / .

02 Pouvoirs : Mme MADELON Caroline à M. LESAGE Claude et Mme YACONO Céline à M. LOMBARD Daniel.

05 Absents : M. BILLON Pierre, M. CEVOZ-MAMI Christian, Mme LABBAY Catherine, M. PUGNOT Bertrand, Mme SAUNIER Elise.

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA « TERRASSE DU GUIERS » A S^T GENIX-LES-VILLAGES ;

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le budget primitif 2024 ;

Considérant qu'un d'appel d'offres en procédure adaptée a été publié en vue de l'aménagement des abords de la Terrasse du Guiers à S^t Genix-les-Villages ;

Considérant que, vu ses caractéristiques, ce marché n'a pas fait l'objet d'un allotissement.

Vu l'avis d'appel public à la concurrence publié le vendredi 7 juin 2024.

Vu le rapport d'analyse des offres préparé par le maître d'œuvre désigné par la communauté de communes, il est proposé l'attribution du marché public de travaux à l'entreprise suivante :

- Groupement ARTEMIS / SPIE BATIGNOLLES TP AURA pour un montant de 82 869,00€ HT ;



**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, APRES EN AVOIR DELIBERE,
Par 31 voix pour ; aucune voix contre ; aucune abstention,**

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le marché de travaux relatif à l'aménagement des abords de la terrasse du Guiers ainsi que tout document y afférent, avec le groupement d'entreprises ARTEMIS / SPIE BATIGNOLLES TP AURA pour un montant de 82 869,00 € HT ;

➤ **PRECISE** que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits ouverts au budget intercommunal. La signature d'avenants ne doit pas conduire à une augmentation de plus de 10% du marché initial dès lors que les crédits sont inscrits au budget.

Le Président,

- **Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité.
- **Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.
Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 06/08/2024,

**LE PRESIDENT,
Paul REGALLET**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
Georges CAGNIN**